

Le quinze avril deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril 2015, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

**Etaients présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme DEPIEDS, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, Mme BERTOLIN, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

**Etaients absents et excusés** : Mme LEPLÉ, Mme TASSUS (Pouvoir à M. GOURDEL), M. MONNIER.

**Secrétaire de séance** : M. SAUQUES.

-----

### **1°) COOPERATION TERRITORIALE : ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de conseil en économie d'énergie (CEP) proposé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du PAPA0 et du Pays d'Ouche et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente cette adhésion.

### **2°) FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 5 contres), décide de fixer pour 2015 les taux locaux d'imposition comme suit :

	Taux 2015
TAXE D'HABITATION	22,90%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	23,41%
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BATI	33,80%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	15,68%

### **3°) VOIRIE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A LA CDC DU PAYS DU CAMEMBERT**

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 5 contres), décide de demander à la CDC du pays du camembert de réaliser la réfection d'une partie des trottoirs longeant la rue du Dr Maillard à Vimoutiers, de verser à la CDC du pays du camembert une participation de 2 925,69 € pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ce fonds de concours.

### **4°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 5 abstentions), décide d'adopter la décision modificative n°1 suivante du budget général :

Dépenses de fonctionnement	BP 2015	Modifications	BP + DM 2015
022 - Dépenses imprévues	167 185,62 €	39 832,00 €	207 017,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>167 185,62 €</b>	<b>39 832,00 €</b>	<b>207 017,62 €</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2015	Modifications	BP + DM 2015
73111 - Taxes foncières et habitation	1 390 933,00 €	21 916,00 €	1 412 849,00 €
73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	89 678,00 €	3 179,00 €	92 857,00 €
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	20 290,00 €	183,00 €	20 473,00 €
7411 - Dotation forfaitaire	1 112 884,00 €	-10 122,00 €	1 102 762,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	220 130,00 €	24 810,00 €	244 940,00 €
748314 - Dotation unique spécifique TP	23 328,00 €	-7 916,00 €	15 412,00 €
74833 - Etat compensation au titre de la C.E.T	0,00 €	6,00 €	6,00 €
74834 - Etat compensation T.F	20 742,00 €	-5 387,00 €	15 355,00 €
74835 - Etat compensation T.H	132 785,00 €	13 163,00 €	145 948,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 010 770,00 €</b>	<b>39 832,00 €</b>	<b>3 050 602,00 €</b>

Dépenses d'investissement	BP 2015	Modifications	BP + DM 2015
0071 - 2041512 Subventions d'équipement		3 000 €	3 000 €
020 - Dépenses imprévues	40 000 €	-3 000 €	37 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000 €</b>

### **5°) EDUCATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

. d'accorder une participation financière aux élèves vimonastériens participant au séjour d'étude prévu du 8 au 12 juin 2015 à Pont d'Ouilly, organisé par le collège Arlette Hée-Fergant de Vimoutiers, d'un montant de 6€ par jour et par élève et de verser ladite participation au Foyer Socio-Educatif du collège sur présentation de la liste des élèves vimonastériens ayant participé au séjour, visée par le Président du FSE et du principal du collège ;

. d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre de Formation des Apprentis d'Alençon d'un montant de 315 € une participation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux versements desdites aides financières.

### **6°) COMMANDE PUBLIQUE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer un groupement d'achat entre la commune et le CCAS de Vimoutiers pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

### **7°) PATRIMOINE : FIXATION DE TARIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la mise à disposition au profit de SAGIM d'un bureau attenant à la mairie pour y organiser une demi-journée par semaine ses permanences pour ses usagers, de fixer le tarif de mise à disposition de ce bureau à 38€ par mois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte afférent à ladite mise à disposition.

### **8°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : FIXATION DE TARIFS TERRASSES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

. de fixer les tarifs de droit d'occupation du domaine public pour les terrasses comme suit :

Tarifs
.Terrasse de moins de 32m <sup>2</sup> : 9,90€/m <sup>2</sup>
.Terrasse de plus de 32m <sup>2</sup> : 320€/an

. de fixer les conditions d'installation des terrasses comme suit :

Lieux d'installation	Autorisation
Sur les trottoirs	Terrasses à l'année
Sur la voirie publique	Terrasses temporaires : d'avril à octobre

et de charger Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces autorisations.

### **9°) DENOMINATION DU LOTISSEMENT SITUE RUE DU DR MAILLARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le nouveau lotissement réalisé par SAGIM : « Clos du Docteur Maillard » et de charger Monsieur le Maire d'en informer les opérateurs publics et privés.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 35

VILLE DE VIMOUTIERS

-Loi du 2 mars 1982

Acte publié le 17 avril 2015

Acte notifié le